

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAINTES - 1708 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 18/12/2024 - 4845 - 2007 B 00336 - 499 911 451 - 2M FINANCIERE

In Extenso

In Extenso Centre Ouest

4 Rue du Tertre
49070 BEAUCOUZE

Tel : 02 41 44 47 57
www.inextenso.fr

2M FINANCIERE

Société à Responsabilité Limitée

29 Rue Brebin
17510 FONTAINE CHALENDRAY

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation
de la société à responsabilité limitée, en société
par actions simplifiée**

In Extenso

In Extenso Centre Ouest

4 rue du terre
49070 BEAUCOUZE

Tel : 02 41 44 47 57
www.inextenso.fr

2M FINANCIERE

Société à Responsabilité Limitée

29 Rue Brebin
17510 FONTAINE CHALENDRAY

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par vos soins en date du 10 décembre 2024 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons porté notre analyse sur le projet de comptes annuels au 31 août 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité. La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le compte de résultat fait apparaître :

- un chiffre d'affaires de 551.834 Euros, en baisse de 150.420 par rapport aux comptes annuels au 31 août 2023 ;
- un résultat d'exploitation déficitaire de -109.103 Euros contre un résultat d'exploitation positif +177.900 Euros au 31 août 2023 ;

- un résultat net après impôt 3.427.603 Euros contre 91.370 Euros au 31 aout 2023. Cette forte variation provient de la constatation d'une plus-value sur cession de titres de participation à hauteur de 1.905.511 Euros.

Le bilan clos au 31 aout 2024, fait apparaitre :

- o un actif immobilisé de 358.794 Euros contre 1.356.249 Euros au 31 aout 2023. La variation étant liée à la cession d'actifs financiers au cours de l'exercice ;
- o Une trésorerie composée de placements et de disponibilités à hauteur de 4.898.267 Euros et 1.766.580 Euros respectivement.
- o Des dettes d'exploitation à hauteur de 206.752 Euros dont 137.796 Euros d'autres de dettes financières diverses composées de compte-courants d'associés personnes physiques.

Au 31 aout 2024, les capitaux propres s'élèvent à 6.849.843, dont un résultat bénéficiaire de 3.427.603 Euros. A la date de ce rapport, les associés ne se sont pas encore prononcés sur l'affectation du résultat.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le commissaire aux comptes et à la transformation
In Extenso Centre Ouest